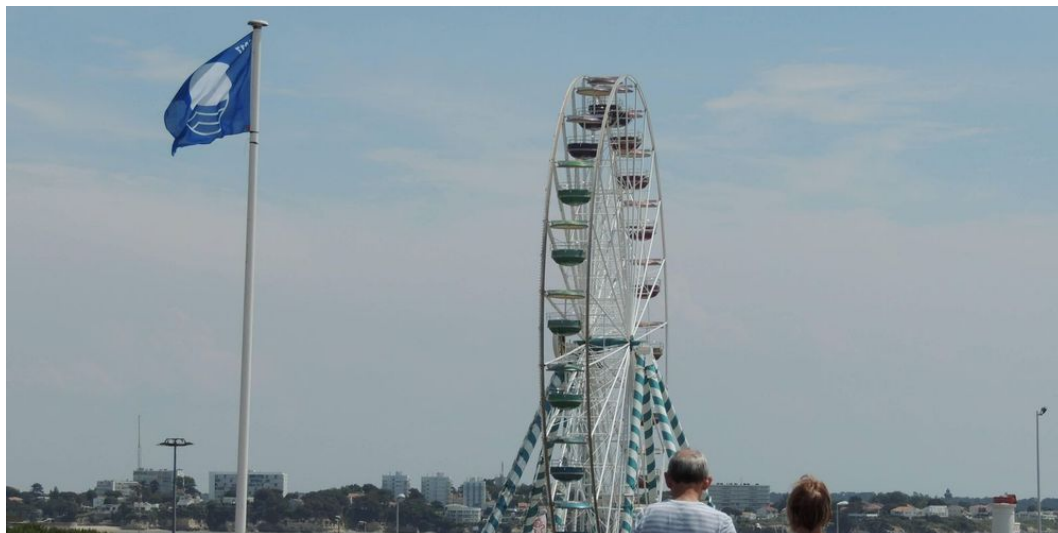


Royan : la station balnéaire veut son pavillon bleu

[A LA UNE ROYAN](#)

Publié le 10/12/2018 à 3h50. Mis à jour à 10h01 par **Stéphane Durand**.



Le Pavillon bleu ne flottera plus à Foncillon mais devrait continuer au Chay.

ARCHIVES N. D.-P.

PREMIUM

Alors que la qualité des eaux de baignade a baissé d'excellente à bonne, en raison d'une pollution mystérieuse, Royan mise sur la plage du Chay qui est passée entre les gouttes.

L'enjeu pour l'économie touristique n'est pas mince, surtout pour le touriste étranger friand de ce label de qualité des plages et des eaux de baignade. Sur la côte de Beauté, le Pavillon bleu est en berne en raison d'une pollution insidieuse et mystérieuse provenant sans doute de l'estuaire et dont on ne connaît pas la cause (lire « Sud Ouest » du 18 octobre 2018). Le maire de Saint-Georges-de-Didonne, qui a d'ores et déjà renoncé au Pavillon bleu pour le prochain cycle de quatre ans, se pose des questions.

« Deux courriers ont été envoyés au préfet de Région, dont le second en recommandé avec accusé de réception, pour avoir des réponses à nos questions. Le premier le 28 août et le second le 30 octobre. À ce jour, il n'y a aucune réponse », constate l'élue qui trouve ça étrange. « On est dans l'expectative. Ce silence peut être

interprété de différentes manières. Est-ce que le préfet de Région est au courant de quelque chose mais ne veut pas le dire ? »

Les courriers ont été signés des cinq maires de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer. Cette dernière station balnéaire a cependant misé, avec le label Qualité des eaux de baignade, sur un autre label que celui du Pavillon bleu. Et elle le conserve pour la plage de Nauzan. Pour le reste, c'est compliqué. Surtout à Meschers où une plage, celle des Vergnes, a une épée de Damoclès au-dessus de la tête, avec un risque de fermeture à la baignade.

À Royan, seule la plage du Chay est mystérieusement passée entre les gouttes de cette pollution. Un débat a eu lieu, à la mairie, pour savoir s'il fallait candidater au Pavillon bleu pour cette seule plage. « On a décidé qu'en matière de communication c'était une bonne chose. On va donc candidater pour l'année 2019 », annonce le maire Patrick Marengo, qui a reçu, avec le conseiller municipal délégué à l'environnement, Julien Duressay, la coordinatrice nationale du label Pavillon bleu.

Des stratégies différentes

Tout ce petit monde s'est déplacé la semaine dernière plage du Chay pour faire un point. « La coordinatrice nous a laissés entendre qu'on pourra avoir une dérogation pour l'accès handicapé », confie le conseiller municipal. Le pourcentage de la pente d'accès à la plage est en effet trop élevé. Même avec une seule plage labellisée, la Ville pourra inscrire le logo sur ses outils de communication et le placer sur les panneaux d'entrée de ville.

« Les touristes étrangers sont très attachés à ce label et choisissent leur destination bien souvent en fonction de sa présence. Dans l'hexagone, deux Français sur trois le connaissent », pointe du doigt Julien Duressay. Reste à essayer de comprendre comment la plage du Chay a pu échapper à cette dégradation des eaux de baignade d'excellente à bonne.

Du côté de la municipalité royannaise, on a du mal à l'expliquer. Le courant ? La configuration de la conche ? Le maire de Saint-Georges-de-Didonne, Jean-Marc Bouffard, a, lui, l'explication. « Il y a eu moins de contrôles faits ici par l'ARS (Agence régionale de santé) qu'ailleurs. Je ne sais pas pourquoi. Après, les gens ne sont pas dupes... »

Du côté de Saint-Palais-sur-Mer, qui avait la possibilité de candidater pour les plages du Platin et de la Grande Côte, après avoir perdu la possibilité de le faire pour la plage du Bureau, en ville, la position est différente. « Même si la décision n'est pas encore prise, je pense que nous ne candidaterons pas », prévient le maire Claude Baudin. Au Platin, la question ne se pose même pas. « Il n'y a pas de poste de surveillance. »

En revanche, elle aurait pu se poser pour la Grande Côte. « Sauf que l'accès handicapé ne le permet pas. La pente est trop importante pour avoir le label. Il faudrait qu'on refasse des travaux alors que l'on vient d'en faire. Mais avec la plage de Nauzan, on partage avec Vaux un autre label de qualité », précise l' élu qui va plutôt miser, dans la communication, sur l'obtention d'une troisième fleur. Tout comme St-Georges-de-Didonne (lire ci-dessus).

Une troisième fleur bienvenue

Les deux stations balnéaires de Saint-Georges et Saint-Palais le dévoileront officiellement dans les jours qui viennent, mais sur le site Internet du label des Villes et Villages fleuris, on peut déjà voir qu'elles viennent de gagner une troisième fleur. " C'est une énorme satisfaction, parce que le dossier de candidature est assez lourd à ficeler ", constate le maire de Saint-Georges, Jean-Marc Bouffard. Il ne s'agit pas, uniquement, de fleurir la ville. Le label s'engage sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et, surtout, la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.